



COTECH n°1 du PAPI d'intention 2019-2022 du bassin de la Lèze

Réunion en visio-conférence

Compte-rendu proposé par Véronica LEON

09 décembre 2020

Présents

Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL

Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL

Véronica LEON, Chargée de prévention des inondations au SMIVAL

Thomas ADELIN, TA Conseils (Assistant à Maitrise d'ouvrage du PAPI d'intention)

Jean-Claude GIRAUD, Vice-président du SMIVAL, Conseiller municipal de Lagardelle sur Lèze

Philippe NEVEU, DDT Ariège

Anne-Marie PLOMBAT, DDT Haute-Garonne

Rose-Marie VENGUT, Sous-Préfecture de Muret

Benjamin BOUTHILLIER, Conseil départemental de l'Ariège

Nathalie THOMAS, Conseil départemental de Haute-Garonne

Laure ISNARD, Région Occitanie

Angèle MOUINIE, SCoT Vallée Ariège

M. Yvon LASSALLE et Jean-Claude COURNEIL, Vice-Présidents du SMIVAL, se sont excusés de ne pas pouvoir participer à cette réunion.

Jean-Jacques MARTINEZ a ouvert la réunion en saluant les participants et en rappelant l'**objectif du PAPI d'intention 2019-2022** : construire une **stratégie partagée** à l'échelle de la vallée, pour mieux vivre avec le **risque inondation**.

Thomas BREINIG a rappelé les grandes lignes du programme : budget de **979 k€** sur **3 ans**, convention cadre signée le 24 juillet 2019, 3 actions de pilotage et d'animation et 18 actions réparties sur **7 axes de travail**.

L'objectif de ce COTECH a été rappelé : point sur l'avancement en détail de chaque action du PAPI, **valider les résultats des actions menées**, aborder des éventuelles difficultés techniques et proposer des solutions ; l'ordre du jour a été présenté. La réunion a été organisée en 5 parties avec 5 temps d'échanges entre chacune de ces parties.

Partie I : déroulement du PAPI d'intention + actions de pilotage

Veronica LEON a présenté un schéma explicatif du déroulement du PAPI d'intention. Elle a rappelé que **trois marchés publics** ont été attribués à ce jour (Marché 1 : ISL Ingénierie ; Marché 2 : AMENIS et Marché 3 : MAYANE) et que les actions de l'axe 3 « alerte et gestion de crise », de l'axe 4 « prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme » et l'action 5.3 « AMO pour la mise en œuvre des mesures de réduction de vulnérabilité de 11 bâtiments publics » sont menées en régie par le SMIVAL.

Ensuite, Thomas ADELIN a présenté l'avancement du programme en utilisant le diagramme GANTT du pilotage du programme. Cela a permis d'avoir une vision globale de l'avancement des actions. Il a rappelé les 5 objectifs stratégiques du PAPI ainsi que le schéma logique en 5 étapes qui résulte du travail de co-construction du PAPI d'intention avec les DDT de l'Ariège et de la Haute-Garonne en 2017 et 2018.

Veronica LEON a poursuivi la présentation en faisant un point sur le budget du programme et sur les actions de gouvernance du PAPI.

Partie II : présentation des études produites par les prestataires (action 1.1, action 1.2 et 2.1)

Thomas ADELIN a présenté un récapitulatif des rapports produits dans le cadre des études :

- Axe 1 - action 1.1 : Synthèse des études d'aléas et d'enjeux sur la Lèze (ISL Ingénierie)
- Axe 1 - action 1.2 : Base de données des enjeux vulnérables (ISL Ingénierie)
- Axes 6 et 7 - action 6.1 - Ouvrages hydrauliques : étude technico-financière et modélisations hydrauliques (ISL Ingénierie)
- Axe 2 - action 2.1 : Dispositifs locaux et étude d'outils locaux d'alerte (AMENIS)

A la fin de cette présentation, un temps d'échange a eu lieu.

Philippe NEVEU a partagé quelques remarques concernant le **traitement des affluents** dans le cadre du PAPI d'intention et a rappelé la nécessité de **définir une stratégie** à ce sujet : les affluents seront-ils tous traités « à fond » ou sommairement ? Il a tenu à rappeler que lors de ce PAPI d'intention un travail doit être réalisé pour identifier les ouvrages hydrauliques qui sont sous-dimensionnés. Il a signalé que les révisions de PPR peuvent être l'occasion de mener des analyses de certains affluents.

Thomas BREINIG a signalé que le sujet de traitement des affluents est en effet très important. Il fait référence à la méthode qui avait été suggérée auparavant par Philippe NEVEU consistant à partir des **secteurs à enjeux**. Dans ce sens, il faudra faire des choix (secteurs où les coulées de boue arrivent très vite par exemple).

Philippe NEVEU a rappelé que les ruisseaux de l'Ousse et d'Hautmont ne sont pas des affluents de la Lèze.

Thomas BREINIG a expliqué que le SMIVAL a été mandaté par la Communauté d'Agglomération du Muretain pour réaliser une analyse du fonctionnement des affluents de la Lèze + Ousse + Hautmont + Ayguère.

Thomas ADELIN a fait un rappel sur la notion de PAPI complet : si un PAPI d'intention est théoriquement composé exclusivement d'études, un PAPI complet n'interdit pas de faire des études. Si l'analyse du fonctionnement hydraulique de la Lèze est bien avancée, la connaissance sur le fonctionnement de ses affluents reste limitée. Ce constat a été fait dans le dossier de PAPI d'intention et le choix stratégique partagé avec les financeurs a été de poursuivre en priorité les études sur la vallée de la Lèze.

Jean-Jacques MARTINEZ a demandé si l'association des Sinistrés de la Lèze avait été consultée dans le cadre du PAPI d'intention. Thomas ADELIN et Veronica LEON confirment qu'ils ont été invités au premier atelier de concertation sur l'urbanisme et qu'ils seront consultés lors du plan de concertation à venir en 2021.

Partie III : avancement des axes 3 et 5 du PAPI d'intention

Veronica LEON a présenté l'avancement des actions de l'axe 3 « **alerte et gestion de crise** » et de l'axe 5 « **actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens** ».

Le SMIVAL avance sur la mise en œuvre de ces actions. Pour l'action 5.1 (diagnostics de vulnérabilité à Artigat et le Fossat) la phase de préparation est achevée. Cependant la réalisation des diagnostics chez les particuliers et auprès des entreprises n'a pas pu démarrer normalement à cause des contraintes imposées par le contexte sanitaire actuel. Une réunion publique est prévue au Fossat le 12/01/2021 et la campagne pilote (10 diagnostics) du dispositif « *Expertise inondation, je réalise le diagnostic de mon habitation* » est prévue également pour janvier 2021.

A l'issue de cette partie, Laure ISNARD a demandé si le SMIVAL avait réfléchi à des pistes pour avancer sur les actions adressées au public, étant donné les limites liées à la crise du COVID (basculer sur de outils numériques). Veronica LEON a répondu que pour l'instant le SMIVAL n'a pas encore étudié ces options. Jean-Jacques MARTINEZ a rappelé l'importance de mener ces actions en présentiel afin de ne pas perdre le côté « humain ».

Laure ISNARD a suggéré de réfléchir à la possibilité d'avancer sur l'action 5.2 « *définition d'une stratégie de mise en œuvre opérationnelle et juridique de la réduction de la vulnérabilité* » en cas de blocage pour avancer sur les diagnostics.

Thomas ADELIN et Thomas BREINIG ont rappelé la logique avec laquelle a été conçu le programme et ont signalé qu'avant de démarrer l'action 5.2 il serait pertinent d'analyser les résultats des premiers diagnostics.

Partie IV : Programme de révision des PPRI

Veronica Leon a présenté un récapitulatif de l'état de révision des PPRI.

Sur Artigat et le Fossat, ceux-ci ont été révisés en 2019 avec des mesures obligatoires de réduction de vulnérabilité mais aucune obligation sur les freins aux ruissellements. Sur les autres communes, l'avancement est au « point mort ». Des interrogations ont été partagées à ce sujet :

- Prise en compte des retours d'expérience de 2007 et 2018. Le PPRI de Lézat-sur-Lèze a été révisé après les crues de 2007 et tient compte de celles-ci. La crue de juillet 2018 est une "non crue" par rapport à 2007 ou 2000 sur cette commune. Donc il n'y a absolument aucun motif de réviser le PPRI de Lézat d'autant plus que la mesure RVPAPI permet désormais de faire à l'avenir de la réduction de vulnérabilité sans contraintes obligatoires et avec un taux de 80% de subvention.
- Extrapolation aux territoires non touchés par ces crues-là mais qui pourraient l'être pour les prochaines (Saint-Sulpice-sur-Lèze rive gauche, Beaumont-sur-Lèze, Lagardelle-sur-Lèze secteur Pradallot)
- Prise en compte des modélisations (Etude ISL 2016 – Labarthe-sur-Lèze ; Schéma pluvial de Saint Sulpice)
- Mesures obligatoires de réduction de vulnérabilité
- Mesures obligatoires sur les freins aux ruissellements

Philippe NEVEU a signalé que la DDT Ariège a déjà mené les révisions considérées comme nécessaires et qui tiennent compte des crues d'affluents de 2007.

Anne-Marie PLOMBAT a évoqué que la DDT Haute-Garonne a jugé d'autres secteurs comment étant prioritaires mais qu'elle ne manquera pas de faire remonter cette information.

Partie V : Perspectives

Dans cette dernière partie de réunion, Veronica LEON a présenté le projet d'**ordre du jour** pour le prochain **COPIL n°1 du 20/01/2021** pour **validation des membres du COTECH**. Ensuite, Thomas ADELIN a présenté les **perspectives par axe** du programme.

Lors du temps d'échange final, Thomas BREINIG a signalé qu'il s'interrogeait sur la pertinence de mener les diagnostics de vulnérabilité (action 5.1) si les particuliers ne peuvent pas avoir accès rapidement aux financements.

Laure ISNARD a rappelé que la Région Occitanie peut financer des travaux de réduction de vulnérabilité chez les particuliers jusqu'à un taux de 20% s'il y a une maîtrise d'ouvrage publique. Elle demande si le SMIVAL serait prêt à faire cet engagement.

Jean-Jacques MARTINEZ a évoqué le fait que la capacité financière des habitants de la vallée est faible. Il a signalé la nécessité de réfléchir à une stratégie raisonnable pour les personnes qui n'ont pas les moyens financiers pour financer ces travaux. Il a remercié la Région Occitanie pour cette proposition et a souligné que celui-ci est un aspect difficile et que le PAPI d'intention permettra d'avancer sur cette question.

Philippe NEVEU a rappelé que malheureusement le fonctionnement des financements du Fonds Barnier changera en 2021 ce qui implique un contexte financier plus difficile (passage sous Chorus Pro).

Thomas BREINIG a signalé que le SMIVAL avait une vraie nécessité d'être clair sur le dispositif qu'il va proposer aux personnes concernées : précision sur le financement des travaux.

A ce sujet, Anne-Marie PLOMBAT a signalé qu'il faut d'abord mener les diagnostics afin d'avoir une vision de dépenses.

Thomas ADELIN a rappelé que c'est seulement après la réalisation des actions 5.1 et 5.2 que cela sera possible de réfléchir à lancer des travaux à grande échelle (particularité du dispositif à Artigat et le Fossat – mesures rendues obligatoires suite à la révision des PPRI).

Après avoir interrogé les participants, Thomas BREINIG constate que les membres du COTECH valident la réception des études qui ont été présentées lors de cette réunion ainsi que l'ordre du jour du prochain COPII.

Jean-Jacques MARTINEZ a remercié les participants d'avoir participé à cette réunion en saluant la possibilité d'échanger à distance qui permet l'avancement du programme malgré le contexte sanitaire actuel.